

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2025/007

Objet : Fermeture temporaire du terrain de sport en herbe au stade Bernard Gambier

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-12 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que les conditions météorologiques du week-end du 25 et 26 janvier 2025 ont rendu le terrain en herbe du stade Bernard Gambier impraticable,

Considérant que les prévisions météorologiques de la semaine du 27 janvier au 2 février 2025 ne sont pas favorables à l'amélioration de l'état du terrain en herbe du stade Bernard Gambier,

ARRETE

Article 1 : La fermeture du terrain de sport en herbe du stade Bernard Gambier à compter du lundi 27 janvier 2025, 00h au dimanche 2 février 2025, 23h59.

Article 2 : L'accès à la piste d'athlétisme du stade Bernard Gambier reste autorisé.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée :

- Madame la directrice des services techniques
- Madame la Directrice du pôle jeunesse, sport, culture et vie associative
- Monsieur le Président du Football Club Méry Mériel

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 27 janvier 2025

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise